



PASSEPORT JEUNES

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

La présente chartre constitue le cadre de fonctionnement du dispositif « Passeport jeunes » adopté par délibération du conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne N° xxxxx en date du xxxx.

Article 1 : Le Passeport jeunes, c'est quoi ?

- Le dispositif **Passeport jeunes** créé par la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne est destiné à **favoriser l'engagement des jeunes de 15 à 18 ans résidant sur la commune dans des projets citoyens**. Il est possible de bénéficier du dispositif **Passeport jeunes** jusqu'à 18 ans révolus. Dans ce sens, des actions à vocation citoyenne ou solidaire seront proposées par période durant l'année.
- La participation à ces actions permettra à l'intéressé(e) d'obtenir une gratification sous la forme de : **Chèques cadeaux, Chèques vacances, Participation au permis de conduire, Aide aux inscriptions dans les associations, Aide au financement du BAFA. Aucune contrepartie ne sera versée en numéraire.**
- **Passeport jeunes** propose un **système de capitalisation des contreparties** pour un **montant de 400 € maximum par jeune**. Une fois ce montant atteint, le jeune volontaire sort du dispositif. Pour capitaliser, il suffit d'en manifester l'intention, d'accepter la présente chartre et de s'inscrire sur plusieurs actions différentes. Chaque demi-journée de volontariat (3 heures) sera récompensée par une gratification de 15 €.
- **Dans le cadre du financement d'une formation au BAFA et au permis de conduire** : la commune effectuera un virement du montant acquis au volontaire sur présentation de la facture acquittée par l'organisme de formation retenu.
- **Le jeune volontaire peut à tout moment demander à récupérer le montant acquis** en choisissant la contrepartie souhaitée. La seule contrainte est d'avoir réalisé un minimum de 5 missions d'une demi-journée (15 heures). Par ailleurs un délai de 15 jours peut potentiellement être exigé avant la délivrance de la contrepartie financière.

Article 2 : en quoi consistent les actions ou missions du Passeport jeunes ?

Il s'agit de projets d'intérêt collectif définis par la commune ou par les associations. Ils se dérouleront au sein de la commune et présenteront également un intérêt éducatif pour les participants :

- Entretien/valorisation du patrimoine communal,
- Participation à la vie sociale, festive et culturelle de la commune,
- Participation aux activités et manifestations ou des associations de la commune.

Les travaux ou actions présentant un risque pour la sécurité ou la santé des volontaires sont exclues.

Les actions et missions seront encadrées par des personnes majeures nommément désignées.

Certaines missions pourront générer des obligations réglementaires tel que le port de vêtements de travail adaptés (gilet haute visibilité, chaussures de sécurité...).

Ces actions ou missions peuvent se dérouler à n'importe quel moment de l'année. Elles sont proposées de manière ponctuelle en fonction des besoins et des opportunités. Cependant, certaines actions pouvant intéresser les mineurs scolarisés seront proposées en dehors des périodes scolaires.

Article 3 : Comment adhérer au dispositif Passeport jeunes ?

- D'abord en prenant connaissance de cette charte et en la signant,
- Prendre connaissance des missions ou actions ponctuelles proposées par la commune via :
 - son site internet www.saintcezaresursiagne.fr,
 - sa page Facebook « Mairie de Saintcézaresursiagne » ,
 - l'application panneau pocket,
 - le panneau d'information électronique situé dans le village,
 - ou tout autre moyen de communication.
- Candidater à une mission par mail à l'adresse xxxxx@saintcezaresursiagne.fr dans les délais indiqués (sous réserve de remplir les conditions définies dans la mission). Attention : le nombre de places pour une action peut être limité. Les candidates seront retenues par ordre d'arrivée.
- Signer un contrat d'engagement ainsi qu'une fiche sanitaire vous seront remis. Il faudra les remplir et les retourner signés à :

MAIRIE
Passeport Jeunes
5 rue de la République
06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE
xxxxxx@saintcezaresursiagne.fr

Attention ! pour les mineurs, les parents ou les responsables légaux signent l'autorisation parentale.

Le contrat d'engagement fixera les détails de l'action : Objet de l'action, durée, dates, lieux, montant de la contrepartie, ...

L'inscription sera effective seulement au retour du contrat d'engagement signé et de la fiche sanitaire renseignée auprès de la structure d'inscription.

Article 4 : A quoi s'engage le jeune volontaire à Passeport jeunes ?

- ✓ La signature d'un contrat d'engagement oblige son signataire à mener l'action à terme ;
- ✓ Etre assidu et ponctuel lors des actions ;
- ✓ Respecter le public, les encadrants ainsi que les autres participants à l'action ;
- ✓ Respecter les consignes de travail et de sécurité, porter les équipements de protection fournis ;
- ✓ Respecter le site et le matériel.

Le non-respect de ces termes peut entraîner une annulation ou suspension de l'inscription dans le dispositif et sans qu'aucune contrepartie d'aucune sorte ne soit versée. Exception faite d'un arrêt ou d'une absence justifiée par un certificat médical ou tout autre document prouvant la bonne foi.

En cas d'annulation d'une action de notre part et dans une période inférieure à 24h, la totalité de la contrepartie prévue dans le contrat d'engagement sera versée. Si l'annulation intervient dans une période supérieure à 24h, le jeune inscrit devient alors prioritaire sur l'action suivante.

Dans le cas où le jeune déciderait de rompre son engagement par anticipation, il ne pourra **recupérer le montant acquis** en choisissant la contrepartie souhaitée qu'à la condition d'avoir réalisé un minimum de 5 missions d'une demi-journée (15 heures).

Toute décision relative au non-respect de la présente charte sera prise par les services compétents et sera non négociable.

Article 5 : Quand les actions ou missions se déroulent t-elles ?

Ces actions peuvent se dérouler à n'importe quel moment de l'année. Elles sont proposées de manière ponctuelle en fonction des besoins et des opportunités.

Cependant, certaines actions pouvant intéresser les mineurs scolarisés seront proposées en dehors des périodes scolaires.

Article 6 : Le respect des données et du droit à l'image

Le nouveau Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles (**R.G.P.D.**) est entré en vigueur depuis le 25 mai 2018. Celui-ci requiert le consentement de toute personne qui communique ses données personnelles à un organisme public.

De ce fait, la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne a besoin de votre consentement afin de pouvoir recueillir et traiter vos données personnelles dans le cadre du *dispositif* « Passeport jeunes ».

Les jeunes inscrits au dispositif Passeport jeunes peuvent être amenés à être photographiés. Ces clichés peuvent être ensuite affichés, diffusés en ligne (site internet de la commune notamment) ou dans la presse locale. C'est la raison pour laquelle la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne sollicite de votre part une autorisation dans le cadre de votre droit à l'image / **du droit à l'image de votre enfant mineur.**

Aussi, merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement les formulaires 1 et 2 annexés à la présente charte.

A Saint-Cézaire-sur-Siagne, le _____

Signature du jeune
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du responsable légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

PASSEPORT JEUNES
CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF
Annexe 1 – Droit à l’image et traitement des données personnelles

Objectif du traitement et destinataires de vos données personnelles :

Pour votre information, les données personnelles recueillies sur ce formulaire, le contrat d’engagement et la fiche sanitaire sont destinées à **favoriser l’engagement des jeunes de 15 à 18 ans** et font l’objet d’un traitement informatique. Elles n’ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

Nous ne traiterons ou n’utiliserons vos données que dans la mesure où cela est strictement nécessaire au traitement de votre engagement et à des fins de statistiques dans le but de capitaliser vos actions.

L’accès à vos données personnelles est strictement limité aux services de la commune.

Conservation des données et droits des usagers :

Vos données sont conservées pendant la durée de l’engagement. Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés
Le responsable du traitement de vos données personnelles est la commune, représentée par son maire en exercice.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2019 et applicable dès le 25 mai 2018 (R.G.P.D.), vous bénéficiez d’un droit d’accès, de rectification, de portabilité et d’effacement de vos données ou encore de limitation de traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d’un justificatif d’identité valide, exercer vos droits en adressant un courrier par voie postale : Mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne, 5 rue de la République 06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne ou en envoyant un mail à xxxxxx@saintcezaireursiagne.fr

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.) sur www.cnil.fr.

Demande de consentement RGPD :

Je, soussigné(é) _____ accepte que

- Mes données personnelles*
- Mes données personnelles et celles de mon enfant*

saisies dans le document « Charte d’engagement » soient traitées dans le cadre du dispositif « Passeport jeunes ».

A Saint-Cézaire-sur-Siagne, le _____

Signature du jeune
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)
approuvé »)

Signature du responsable légal
(Précédée de la mention « lu et

PASSEPORT JEUNES
CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF
Annexe 2 – Droit à l'image

Demande d'autorisation de droit à l'image :

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du dispositif Passeport jeunes.

Les jeunes inscrits au dispositif Passeport jeunes peuvent être amenés à être photographiés. Ces clichés peuvent être ensuite affichés, diffusés en ligne (site internet de la commune notamment) ou dans la presse locale. C'est la raison pour laquelle Saint-Cézaire-sur-Siagne sollicite de votre part une autorisation dans le cadre de votre droit à l'image / **du droit à l'image de votre enfant mineur.**

Consentement du mineur*	
<input type="checkbox"/> On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
<input type="checkbox"/> On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement	Nom : _____
<input type="checkbox"/> Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, dans ce dispositif, mon image	Prénom : _____
	Classe : _____

A ne faire remplir que si l'enfant est mineur

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,
Vu le Code de la propriété intellectuelle,
Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la publication de votre image / **de l'image de votre enfant mineur dont l'identité est donnée ci-avant**, dans le cadre du dispositif Passeport jeunes. L'enregistrement de votre image / **de l'image du mineur que vous représentez** sera réalisé sous l'autorité de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, représentée par son Maire en exercice.

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre. L'œuvre demeurera sa propriété exclusive. Le producteur de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image / **de l'image du mineur** susceptible de porter atteinte à votre / **sa dignité**, votre / **sa réputation** ou à votre / **sa vie privée** et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Je, soussigné(é) _____ déclare être*
 majeur(e) mineur(e) émancipé(e) le représentant légal du mineur désigné ci-dessus

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels / **de mes droits civils à l'égard de mon enfant.**

Je reconnais expressément n'être lié(e) / **que le mineur que je représente n'est lié** par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon / **son image.**

Je reconnais avoir pris connaissance / **avoir pris connaissance pour le mineur que je représente** des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image / **son image** dans le cadre exclusif du dispositif Passeport jeunes. OUI NON*

A Saint-Cézaire-sur-Siagne, le _____
Signature du majeur ou du mineur émancipé
légal

Signature du responsable